



Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal Séance du 23 février 2016

Le mardi 23 février 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les conseillers municipaux étaient présents.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Émilie HAUMONT.

L'ordre est le suivant :

- **Mise en œuvre de l'entretien professionnel;**
- **Subvention Conseil des Parents d'Élèves;**
- **Groupement de commande pour signalisation routière verticale;**
- **Groupement de commande pour signalisation routière horizontale;**
- **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Marne;**
- **Encaissement d'un chèque ;**

Mise en œuvre de l'entretien professionnel

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire, pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation. Réalisé par les supérieurs hiérarchiques directs, l'entretien professionnel s'applique obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1^{er} janvier 2015.

Le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1^{er} janvier 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel.

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

L'entretien professionnel est subordonné à l'établissement d'une fiche de poste pour chaque agent. Elle a pour objet de fournir une information claire, homogène et complète sur la nature des tâches et responsabilités correspondant au poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle approuvés lors de la réunion du 22 mai 2015 du Comité Technique placé auprès du CDG, tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel.

Subvention Conseil des Parents d'Élèves

Carole SIMON rapporte aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle émanant du Conseil des Parents d'élèves, est parvenue en Mairie pour le financement d'une partie de la semaine d'activité des vacances d'avril 2016.

Elle explique que depuis quelques années, cette semaine d'activités a été mise en place durant les vacances de Pâques qui répond à un besoin des parents. Divers ateliers ludiques sont proposés et plaisent beaucoup aux enfants.

Victime de son succès l'association est obligée de limiter le nombre d'inscrits. Elle privilégie les enfants scolarisés à Recy, les extérieurs sont inscrits que s'il reste des places. Cependant, aujourd'hui, plus aucune place n'est disponible après l'inscription des Recyots.

Madame SIMON précise que la participation de la Mairie permet d'atténuer le coût restant à charge aux parents, l'association ne dégageant aucun bénéfice sur cette semaine d'activité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'octroyer au Conseil de Parents d'Élèves de Recy une subvention exceptionnelle d'un montant de **800 €** au titre de la semaine d'activités pour les vacances d'avril 2016.

Groupement de commande pour signalisation routière verticale

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la maintenance et la mise en conformité de la signalisation routière verticale, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne relance une nouvelle consultation, portant sur la fourniture et la pose ainsi que le conseil apporté par un professionnel sur les évolutions réglementaires de la signalisation routière pour proposer des matériels aux normes en vigueur.

La Communauté d'Agglomération de Châlons propose aux communes membres d'intégrer le groupement de commandes, afin de lancer un marché relatif à la fourniture et la pose de signalisation routière verticale. Il sera conclu pour une période initiale d'un an reconductible trois fois.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par l'ensemble de ses membres.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un marché relatif à la fourniture et la pose de signalisation routière verticale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

AUTORISE le Président de la CAC à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant, à signer toutes les pièces à intervenir et à régler les dépenses qui en résulteront.

Groupement de commande pour signalisation routière horizontale

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le cadre de la maintenance et la mise en conformité de la signalisation routière horizontale la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne relance une nouvelle consultation, portant sur la réalisation des travaux de marquages routiers, ponctuellement la pose accessoire d'éléments de signalisation routière ainsi que sur le conseil apporté par un professionnel sur les évolutions réglementaires de la signalisation routière pour proposer des matériels aux normes en vigueur.

La Communauté d'Agglomération de Châlons propose aux communes membres d'intégrer le groupement de commandes, afin de lancer un marché relatif à la fourniture et la pose de signalisation routière horizontale.

Il sera conclu pour une période initiale d'un an reconductible trois fois.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par l'ensemble de ses membres.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un marché relatif à la fourniture et la pose de signalisation routière horizontale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

AUTORISE le Président de la CAC à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant, à signer toutes les pièces à intervenir et à régler les dépenses qui en résulteront.

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Marne

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne dispose d'un pôle Santé Prévention comprenant un service de "médecine préventive" répondant à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire propose l'adhésion au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion de la Marne à compter du 1^{er} mars 2016.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité, d'adhérer à la prestation médecine préventive du Centre de Gestion de la Marne à compter du 1^{er} mars 2016 et **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, et tout document relatif à cette affaire.

Encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier du prestataire téléphonique ORANGE, mentionnant un trop perçu d'une somme de 43,04 €. Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'encaisser le chèque joint au courrier. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque n° 9073992 d'un montant de **43,04 €** établi par ORANGE RC.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux divers

Monsieur le Maire explique que lors des orientations budgétaires, divers travaux de réfection de voirie et d'éclairage public sont à prévoir.

Dans L'impasse du Manège, le candélabre situé sur le rond point doit être remplacé et une réfection totale de la voirie et des trottoirs devrait être réalisée.

Dans la rue Montante, l'effacement de réseau est également à l'étude, incluant la rue des Cotons.

Enquête publique

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'enquête publique concernant la création d'une usine de méthanisation par le groupe VOL-V.

Michel VALTER informe les élus des différentes dates de permanences, l'enquête a débuté le lundi 29 février et sera clôturée le samedi 2 Avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A Recy, le 23 février 2016.

Le Maire,
Michel VALTER